



Fiche de données de sécurité

Date d'émission: Aout 2008

FDS 08.08

1. Identification de la substance et de la société

Révélateur négatif prêt à l'emploi Réf : **ARN46**
ARN60

Société : CIF
11, rue Charles Michels
92227 BAGNEUX CEDEX
Tél : 01.45.47.48.00 – Fax 01.4547.16.14
E-mail : cif@cif.fr – Web : www.cif.fr

*2. Composition/informations sur les composants

Formule globale : Na_2CO_3 .
Poids moléculaire : 106.
Numéro CAS : 497-19-8.
Numéro Annexe 1 : 011-005-00-2.
Numéro EINECS : 207-838-8. Symboles : Xi.
Phrases R : 36.
Concentration : 5 %

3. Identification des dangers

Effets principalement liés aux propriétés irritantes pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

*4. Premiers secours

a) Recommandations générales :

- Equipement de protection individuelle pour les secouristes (voir section 8).
- En cas de projection dans les yeux et sur le visage, traiter les yeux en priorité.
- Immerger les vêtements souillés dans une bassine d'eau.

b) Effets :

Généralités

- Irritant pour les muqueuses et les yeux.

Inhalation

- Irritation du nez et de la gorge.
- A hautes concentrations, toux.
- En cas d'expositions répétées ou prolongées : risque de maux de gorge, de saignements de nez.

Contact avec les yeux

- Irritation intense, larmoiement, rougeur des yeux et gonflement des paupières.
- Risque de lésions graves ou permanentes de l'oeil.

Contact avec la peau

- Au contact de la peau humide, irritation.
- Lors de contacts répétés : sécheresse et gerçures de la peau. **Ingestion**
- Irritation intense et risque de brûlures de la bouche, de la gorge, de l'oesophage et de l'estomac.
- Nausées et vomissements.

Si ingestion de quantité importante : Nausées et vomissements sanglants, crampes abdominales et diarrhée sanglante.

c) Premiers soins

Inhalation :

- Ecarter le sujet de l'ambiance empoussiérée, le faire moucher.
- Médecin en cas de symptômes respiratoires.

Contact avec les yeux :

- Sans perdre de temps, rincer les yeux à l'eau courante pendant 15 minutes, en maintenant les paupières largement écartées.

- Ophthalmologue dans tous les cas. **Contact avec la peau :**

- Retirer les chaussures, les chaussettes et les vêtements souillés, laver la peau atteinte à l'eau courante.

- Vêtements propres.
- Médecin en cas de douleur persistante ou de rougeur.

Ingestion :

Généralités

- Médecin dans tous les cas.
- Prévoir un transport vers un centre hospitalier.

Si le sujet est parfaitement conscient :

- Faire rincer la bouche, donner à boire de l'eau fraîche.
- Ne pas faire vomir.

Si le sujet est inconscient :

- Gestes classiques de réanimation.

***5. Mesures de lutte contre l'incendie**

Moyens d'extinction appropriés

- En cas d'incendie au voisinage, tous les moyens d'extinction sont admis (sous réserve de la section ci-dessous).

Moyens d'extinction inappropriés

- Pas de réserve.

Risques particuliers

- Incombustible.

Mesures de protection en cas d'intervention

- La présence du produit n'entraîne pas de précautions particulières.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles et collectives

- Respecter les mesures de protection mentionnées à la section 8. Méthodes de nettoyage
- Collecter le produit à l'aide de moyens mécaniques en évitant la formation de poussières.
- Mettre le tout dans un récipient fermé, étiqueté et compatible avec le produit.
- Pour l'élimination, se référer à la section 13.
- Nettoyer abondamment l'emplacement à l'eau

Précautions pour la protection de l'environnement

- Eviter de déverser dans l'environnement (égouts, rivières, sols,...).
- Prévenir immédiatement les autorités compétentes en cas de déversement important.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

- Opérer dans un endroit bien ventilé.

Stockage

- Dans un local sec. Ne pas stocker à proximité des produits réactifs (voir 10).

Autres précautions

- Avertir le personnel des dangers du produit.
- Eviter l'empoussièrément, la formation de nuages de poussières.
- Respecter les mesures de protection mentionnées à la mention 8. **Matériaux d'emballage / transport**
- Papier + PE.
- Matière Plastique tissée + couchage PE.
- Matière plastique tissée + PE

***8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle Pour le contrôle de l'exposition voir chapitre 15.**

Mesures d'ordre technique

- Aération des locaux.
- Prévoir une aspiration locale adaptée si risques d'émission.

Protection respiratoire

- Masque anti-poussières de type P2 en cas d'empoussièrément/de brouillards / de fumées. Utiliser seulement un appareil respiratoire conforme aux règlements /normes nationaux.

Protection des mains

- Gants de protection : matières conseillées : Néoprène, caoutchouc. **Protection des yeux**
- Lunettes anti-poussières étanches, si empoussièrément.
- Lunettes chimiques étanches/écran facial, si risque de projections. **Protection de la peau**
- Vêtements couvrants.
- Survêtement/bottes en néoprène, caoutchouc si risque de projections ou en cas d'empoussièrément.

Mesures d'hygiène spécifiques

- Douches et fontaines oculaires.
- Consulter votre hygiéniste industriel ou ingénieur de sécurité pour une sélection de l'équipement de protection individuelle adaptée à vos conditions de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques selon norme	
Aspect:	liquide
Couleur •	incolore.
-Odeur:	Inodore. Changement d'état
Point/intervalle de fusion:	851° C
Point/intervalle d'ébullition (1013 mbar)	Pas de données.
Point d'éclair:	Non applicable.
-Inflammabilité:	Ininflammable.
Auto-inflammabilité:	Ininflammable.
Pression de vapeur:	Pas de données
Densité apparente:	0.45 à 0.7 kg/dm ³ .Ecoulement libre.
Densité relative à 20° C •	2,532.
-Densité de vapeur (air1)	Pas de données.
-Solubilité dans l'eau •	71 g/l à 0° C.
.....	210 g/l à 20° C.
-pH (solution aqueuse à 0,4 %) à 25° C:	11,1.
-Température de décomposition •	> 400°C
-Danger d'explosion.	Inexplosible
-Remarque : Classe d'explosion des poussières : pas de données. -Propriétés comburantes : Non comburant	

*10. Stabilité et réactivité	
Stabilité	
-	Stable dans les conditions normales d'utilisation (voir section 7). Conditions à éviter
-	Humidité.
Matières à éviter	
-	Les acides.
-	Le Zinc.
-	La Chaux vive.
-	L'Aluminium.
Produits de décomposition dangereuse	
-	Néant.

11. Informations toxicologiques	
Toxicité aiguë	
-	Voie orale, LD 50, rat, 2000 mg/kg.
-	Voie dermique, LD 50, rat, pas de données.
-	Inhalation, LC 50, 2 heures, rat, 2.3 mg/l.
Irritation	
-	Lapin, non irritant (peau).
-	Lapin, irritant (yeux).
Sensibilisation	
-	Pas de données.
Toxicité chronique	
-	Inhalation, rat, organe(s) cible(s) : poumons, 0.07 mg/1, effet toxique.
-	Pas d'effet sur la reproduction.
Appréciation	
-	Effet toxique lié principalement aux propriétés irritantes du produit.
-	L'inhalation prolongée ou répétée, de fortes concentrations de poussières peuvent provoquer une ulcération du septum nasal.

*12. Informations écologiques	
Ecotoxicité aiguë	
-	Poissons, Lepomis macrochirus, LC 50, 96 heures, 300 mg/l.
-	Crustacés, daphnia magna, EC 50, 48 heures, 265 mg/l.
-	Algues, Nitzscheria linearis, EC 50, 5 jours, 242 mg/l.
Ecotoxicité chronique	
-	Phytoplancton, EC, biomasse, 7 jours, 14 mg/l.
Mobilité	
-	Air : non applicable.
-	Eau : solubilité et mobilité importantes.
-	Sol/sédiments : adsorption non significative.
Dégradabilité abiotique	
-	Eau, Hydrolyse.
Produits de dégradation : carbonate (pH > 10)/Bicarbonate (pH 6-10)/Acide Carbonique/CO ₂ (pH < 6).	
-	Sol : Hydrolyse en fonction du pH.
Dégradabilité biotique	
-	Aérobie/anaérobie : non applicable.

Potentiel de bioaccumulation

- Log P o/w : non applicable.

Appréciation

- Les effets observés sont liés aux propriétés alcalines du produit.
- Le produit ne présente pas de danger significatif pour l'environnement.

13. Considérations relatives à l'élimination**Traitement des déchets**

- Se conformer aux réglementations locales et nationales et consulter les bourses de déchets ou les centres de collecte pour un recyclage ou dissoudre dans l'eau. Neutraliser le produit avec un acide. Diluer abondamment avec de l'eau

Traitement des conditionnements

- Pour éviter les traitements, utiliser autant que possible un conditionnement navette réservé à ce produit, sinon rincer abondamment le conditionnement à l'eau et traiter l'effluent comme des déchets. Les conditionnements vidés et nettoyés peuvent être réutilisés, recyclés ou éliminés en conformité avec les réglementations locales ou envoyer le conditionnement dans une installation d'incinération industrielle agréée.

***14. Informations relatives au transport**

Non soumis aux prescriptions de transports.

15. Informations réglementaires*ETIQUETAGE CEE:**

- Nom du(des) produit(s) dangereux (à faire figurer sur l'étiquette) : Carbonate de sodium.
- Suivant Annexe I de la Dir. 67/548/CEE (19è APT : Dir. 93/72/CEE). Symboles : Xi irritant.

Phrases R : 36 - Irritant pour les yeux.

Phrases S :

2 - Conserver hors de la portée des enfants.

26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

- Etiquetage "Dangereux pour l'environnement" : Non classé.

16. Autres informations

L'information donnée correspond à l'état actuel des connaissances de nos fournisseurs et de leur expérience du produit et n'est pas exhaustive. Elle s'applique au produit en l'état, conforme aux spécifications, sauf mention contraire.

En cas de combinaisons ou de mélanges, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître.

Elle ne dispense, en aucun cas, l'utilisateur du produit de respecter l'ensemble des textes législatifs, réglementaires et administratifs relatifs au produit, la sécurité, l'hygiène et la protection de la santé humaine et de l'environnement.